



se met en

4



Emancipation et progrès



Laïcité et république



Droits et individus



Europe et souveraineté

pour les



États
généraux
des
socialistes



PMA, GPA, Parentalité : transmission, éthique et désir d'enfant (partie 1)

Nous avons parlé de beaucoup de choses en préparant la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux couples homosexuels. De ce qu'elle contenait, de ce qu'elle ne contenait pas, de la transformation des structures familiales, de l'évolution des modes de vie. L'ensemble a donné lieu à un étonnant débat, prenant parfois des allures de pugilat, où les clichés et les raccourcis ont eu "bonne presse". On pourrait presque écrire qu'en 2012 et 2013, le XIXe siècle s'en est violemment pris au XXIe !

Car en un siècle, que de changements, changements scientifiques, anthropologiques, politiques, sociaux, que de progrès :

- **Avoir un enfant** était hier un événement incontrôlable de la vie d'un couple. C'est devenu un acte volontaire, projet conscient, maîtrisé dans le temps répondant à un désir d'adulte.
- **Fonder une famille** répondait hier à un modèle unique et indépassable : le couple hétérosexuel marié et fécond, charriant son lot de secrets et de souffrances. Ce modèle a été dépassé et est devenu pluriel, avec ou sans mariage, recomposée ou non, hétérosexuel ou homosexuel, avec une filiation biologique, une filiation adoptive ou une filiation reposant sur une assistance médicale.
- **Vivre son homosexualité** était hier inconcevable, cette réalité se vivait cachée, parfois sous couvert d'un triste mariage, souvent dans le secret désapprobateur des familles. Aujourd'hui, on peut être lesbienne ou homosexuel sans honte, ni gloire, et plus sereinement.
- **Regarder le monde** supposait hier de le deviner à travers des reportages de la presse écrite ou à l'occasion de rares, longs et coûteux voyages. Nous regardons le monde en direct sur internet et à l'occasion de voyages organisés par les compagnies low cost.

Voilà pourquoi nous devons répondre aux défis du XXIe siècle, et non à ceux, peut-être plus confortables, du XIXe.



PMA, GPA, Parentalité : transmission, éthique et désir d'enfant (partie 2)

Pour répondre aux défis du XXI^e siècle, et non a ceux, peut-être plus confortables, du XIX^e, nous croyons judicieux :

- **D'assumer dans nos esprits le "désir d'enfant"** qui est une réalité depuis plusieurs décennies. Oui, avoir un enfant est un projet d'adulte, une responsabilité de vie prise en connaissance de cause et qui répond a un désir. Contester cela, c'est démissionner de cette responsabilité et s'en remettre à un fatalisme anachronique.
- **D'adapter notre droit familial à la réalité des familles d'aujourd'hui**, non pour obliger des familles a se déstructurer, comme le prétendent les conservateurs, mais pour permettre a toutes les familles fondées sur un projet parental de se structurer autour de ce qui fait la famille aujourd'hui : la filiation et la transmission.
- **D'approfondir l'éthique de nos usages des découvertes scientifiques et médicales.** L'accès à la PMA est soumise à des conditions médicales dans la loi. Dans la pratique, ces conditions ne sont pas indépassables. Ce qui l'est, en revanche, c'est la fiction biologique puisque la PMA n'est ouverte qu'aux femmes hétérosexuelles. L'ouvrir concrètement dans les mêmes conditions a toutes les femmes permettrait de sortir sereinement d'une fiction et d'affirmer un principe d'égalité. L'accès a la GPA est interdit en France depuis 20 ans. En refusant la marchandisation des corps de femmes sur notre territoire, dans un monde aujourd'hui accessible, on a laissé se développer la GPA commerciale dans un certain nombre de pays. Approfondir l'éthique, ce serait développer en France et proposer au monde, comme l'ont fait d'autres pays comme le Royaume uni, un modèle de GPA non commercial, éthique, valorisant le don et le projet parental. Poursuivre dans la voie de l'interdiction, c'est faire reposer notre avenir sur un chimère : la question n'est pas de savoir si la GPA est médicalement possible ou pas, elle l'est et le restera.

Voilà 3 pistes pour embrasser enfin notre XXI^e siècle, commencé depuis bientôt 15 ans !



Etudes de genre et féminisme : protéger le droit de savoir

Notre soutien aux études de genre ne se discute pas. **Les études de genre ne relèvent pas d'un délire complotiste émasculateur mais de la volonté de savoir, de comprendre en quoi et pourquoi notre fonctionnement social inscrit les femmes et les hommes dans des rôles différents et hiérarchisés.** Cette volonté de savoir, de comprendre, pour améliorer la vie des femmes et des hommes c'est la marque de fabrique de la gauche et des progressistes depuis plus d'un siècle. Cette volonté répond à un dessein : donner à chacune et à chacun la responsabilité de son existence, la faculté de choisir, de décider, au sein de notre société. Comme l'écrivait Jaurès il y a plus d'un siècle, "affirmer la valeur suprême de l'individu humain", "ce n'est pas décréter l'égoïsme universel", "c'est refreiner l'égoïsme envahissant des forts".

Les attaques, infondées, fantasmagoriques, contre les études de genre, contre leur traduction pédagogique à l'école sont des attaques politiques des conservateurs contre les progressistes. Ces attaques remettent en cause des décennies de luttes féministes auxquelles le Parti socialiste a pris part aux côtés du mouvement social. En nous reprochant d'intervenir à l'école, ils nous reprochent en réalité leur propres turpitudes : **là ou nous voulons diffuser la connaissance pour permettre à chacun de se déterminer, ils veulent imposer à tous leurs dogmes privés, religieux ou sectaires.** Pourtant, disait encore Jaurès, "l'école ne continue pas la vie de famille, elle inaugure et prépare la vie des sociétés".

Voilà pourquoi, nous devons demeurer debout face à ces attaques, intraitables, et déterminés. **Voilà pourquoi nous devons protéger le droit de savoir de chaque enfant de ce pays, garçon ou fille, afin qu'elle ou qu'il grandisse et devienne, demain, en pleine connaissance de cause, femme ou homme.** Nous savons toutes et tous qu'une société humaine n'avance pas dans le noir des dogmes ou dans la pénombre des à-peu-près mais dans la lumière de la connaissance, des recherches et des controverses.



Faire avancer les droits pour les trans et améliorer leur vie quotidienne.

Il revient à chaque personne de déterminer son identité de genre. Certaines et certains de nos contemporains s'engagent dans un parcours de transition, avec ou sans implication médicale, parcours qui résulte de la conscience profonde de plus en plus prégnante que leur genre ne correspond pas au sexe désigné à la naissance d'après leur corps.

Les obstacles inhumains maintenus se traduisent par une funeste alternative : le statu quo, donc la souffrance, ou la transition, donc l'épreuve. A la lumière du chemin parcouru par des pays voisins, des propositions du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, des recommandations de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et de la réalité des familles transparentes, **il est temps de faire avancer l'égalité des droits pour les trans et d'améliorer leur vie quotidienne.**

Ces progrès passent par :

- Une réforme des conditions de changement de genre qui dissociera complètement la démarche portant sur l'état civil et le parcours de soin.
- Une simplification des démarches de changement de genre à l'état-civil.
- La garantie de l'accès aux soins pour les personnes trans qui le souhaitent.
- La garantie du libre choix du médecin.
- L'élaboration, avec les professionnels de la médecine, de l'aide sociale et du planning familial, d'un parcours de soin, sur un modèle proche de celui qui garantit aujourd'hui aux femmes l'accès à la contraception et à l'IVG.



Lutter contre les discriminations : pour rester humains !

La lutte contre les discriminations fait partie du contrat social de notre société. Bien sur, une société qui ne connaît pas la crise est plus détendue tandis qu'une société en crise est plus prompte à se laisser aller à désigner un ou plusieurs boucs émissaires, plus ou moins temporaires suivant les contrariétés.

La lutte contre les discriminations, c'est, rappelons le, **la lutte contre l'acte qui consiste à mettre de côté, à maltraiter, à désigner ou à distinguer une personne par sa couleur de peau, son genre, son orientation sexuelle, sa religion, un handicap, des caractéristiques physiques.** Rappelons également que le mot discrimination vient du latin discriminis, qui signifie "séparer". Ces rappels suffisent à dire combien cette notion de discrimination est opposée à l'idée même de République.

L'homophobie et la transphobie sont la première cause de suicide chez les 15-24 ans. La lutte contre les discriminations doit demeurer un objectif pédagogique qui débouche, notamment, sur l'éducation civique et l'éducation sexuelle. Cet objectif doit aussi être atteint en renforçant les interventions des associations spécialisées dans les établissements. Les expériences sont concluantes, elles sont maintenant anciennes et à mille lieues des caricatures entendues ici ou là.

La lutte contre les discriminations est aussi un enjeu dans le monde du travail. Les discriminations liées à l'orientation sexuelle se cumulent à d'autres discriminations liées au sexe, à l'état de santé, à l'origine, etc. La sensibilisation de chacun des acteurs, notamment les représentants du personnel, les responsables des ressources humaines, les cadres et les salariés doit demeurer à l'ordre du jour. L'adoption d'une charte des bonnes pratiques et le rappel dans le règlement intérieur de la détermination de l'employeur à lutter contre toutes les discriminations fait aussi partie des mesures à prendre. Il ne s'agit pas d'écraser les entreprises sous des normes supplémentaires mais d'imposer l'idée, qui correspond pourtant à la réalité, que les entreprises sont des lieux de vie humaine !

Enfin, les victimes doivent trouver dans les services publics compétents (justice, police, médiation) un accueil adapté.

On le voit, la lutte contre les discriminations n'est pas tant une affaire de normes que de sensibilisation, d'éducation, de réflexion. **Lutter contre les discriminations, c'est accepter de rester humains.** Le jeu en vaut la chandelle, non ?



Une feuille de route européenne pour les droits des personnes LGBT

Il faut compléter l'existant en matière de lutte contre les discriminations, notamment en adoptant une feuille de route pour l'égalité liée à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Achever et appliquer pleinement la législation européenne de lutte contre la discrimination. Soutien à l'adoption d'une législation européenne globale en matière de lutte contre les discriminations couvrant tous les motifs de discrimination mentionnés dans les traités. La protection contre la discrimination fondée sur le sexe doit explicitement protéger toutes les personnes transgenres.

Garantir la liberté de circulation et regroupement familial pour les citoyens européens LGBT et leurs familles. Tous les mariages, unions civiles et liens de filiation doivent être reconnus comme tels aux fins de la liberté de circulation des familles des citoyens de l'UE. Il faut faciliter l'entrée et la résidence de partenaires enregistrés ou autres partenaires non mariés, même dans les pays où la législation nationale ne reconnaît pas les couples de même sexe. Il faut respecter et renforcer la législation européenne en vue d'assurer la protection de toutes les familles grâce à la reconnaissance mutuelle de tous les documents d'état civil. Tous les partenariats civils doivent être reconnus comme des liens familiaux pour le regroupement familial.

Protéger toutes les personnes persécutées (Régime d'asile européen commun). La législation européenne doit être appliquée, ce qui implique la reconnaissance des persécutions fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi qu'une formation adéquate pour les agents des autorités d'asile. Ces persécutions doivent être intégrées dans les travaux du Bureau européen d'appui en matière d'asile, en particulier pour développer des formations et collecter de l'information fiable sur les pays d'origine.

Protéger les personnes LGBT contre les violences et respecter les droits fondamentaux. La législation européenne sur crimes racistes doit être étendue aux crimes motivés par l'homophobie ou la transphobie. Les autorités de police et de justice doivent être formées à traiter ces cas conformément à la législation européenne sur les droits des victimes.

Intégrer l'égalité pour les personnes LGBT dans les politiques européennes en matière d'élargissement et de politique étrangère. Les droits des personnes LGBT doivent faire l'objet d'un suivi étroit durant le processus d'adhésion de tous les pays candidats. Ils doivent également être clairement mentionnés et pris en compte dans les négociations de l'UE avec ses partenaires extérieurs.